

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 42 700 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} septembre

Maisons-Alfort, le 4 septembre 2018 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} septembre, **42 714 sites 4G** sont autorisés par l'ANFR, dont **37 965 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois d'août, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1,2 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 3 583 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz¹ (+ 11,7 % sur un mois)** ;
- 34 470 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz (+ 1,4 % sur un mois)** ;
- 33 207 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz (+ 2,8 % sur un mois)** ;
- 8 075 sites** sont autorisés pour la 4G dans la **bande 2,1 GHz (+ 13,1 % sur un mois)** ;
- 28 368 sites²** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,5 % sur un mois)**.

Outre-Mer, **2 102 antennes** sont autorisées pour la 4G :

- 1 537 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 559 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 22 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 960 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

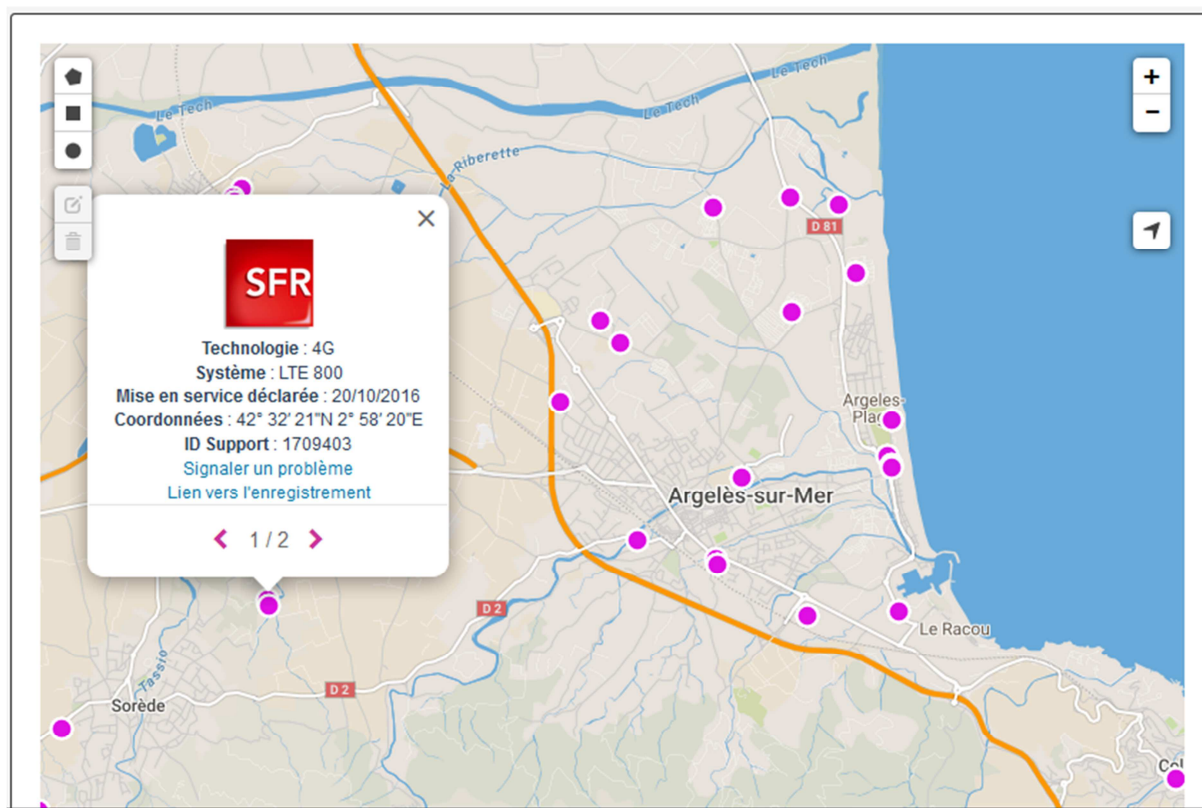
1. Orange (16 685 sites, + 304 en août) ;
2. SFR (16 102 sites, + 142 en août) ;
3. Bouygues Telecom (15 956 sites, + 100 en août) ;
4. Free Mobile (11 206 sites, + 231 en août).

15 stations expérimentales ont également été autorisées ces deux derniers mois pour Bouygues Telecom afin de **tester la technologie 5G** en bande 3,6 GHz dans la ville de Bordeaux et ses alentours.

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement pas disponible pour le très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire. Plus d'informations sur les zones déjà ouvertes au déploiement et celles qui le seront dans les prochains mois : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Par ailleurs, pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



Retrouvez l'Observatoire cartographique et l'ensemble de ses données en open data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : Isabelle Hautbois - presse@anfr.fr – 06.80.59.00.51

Retrouvez-nous sur :

